

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 Mai 2024 à 19 H 30

Date de convocation : 06 Mai 2024

**Présents** : MM. BRACCO, Maire. VARCELICE. GONCALVES. REBUT. DEFRANCE. CHIOETTO. CHENARD. VALLOUIS. LASSALLE. GERMAIN. POULET.

**Absents** : S. COINT a donné procuration à J. BRACCO  
MC ALLIGIER a donné procuration à E. GONCALVES  
J. PERNET. J. PICARD. A. PEREZ.

**Quorum atteint**

**Secrétaire de séance** : Mme CHENARD Cécile

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2024

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider le procès-verbal de la séance tenue le 14/03/2024.

Sans observation de la part des conseillers municipaux, le procès-verbal du 14/03/2024 est approuvé **à l'unanimité**.

## APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire sollicite l'ajout à l'ordre du jour, d'une délibération pour permettre le recrutement d'un jeune en emploi été pour la réalisation d'une mission administrative.

Sans observation de la part des conseillers municipaux, l'ordre du jour modifié de la séance du 17 mai 2024 présenté par Monsieur le Maire est approuvé **à l'unanimité**.

## ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'EXTENSION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITÉS

*Rapporteur : J. BRACCO*

### Délibération N° 2024\_20

En vue de l'agrandissement de la Salle Bienassis, un avis public à la concurrence (procédure adaptée) a été mis en ligne sur la plateforme e-marchés publics le 29/03/2024. La date limite de remise des offres était fixée au 02/05/2024.

Une unique offre électronique a été réceptionnée.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, le 03/05/2024 pour procéder à l'ouverture de l'offre reçue afin de vérifier l'admissibilité de la candidature et effectuer une analyse au regard des critères de sélection prévus dans le règlement de consultation (30 % pour le prix, 50 % pour la valeur technique, 20 % pour les délais).

## Commune de VILLEMORIEU – PV du 17/05/2024

Au regard des critères énoncés, l'offre de l'entreprise **ALGECO** a été retenue conforme aux attentes de la collectivité pour un montant de 298 970.00 € HT.

M. le Maire rappelle que la salle polyvalente ne sera plus louée aux particuliers pour la cantonner à son rôle de cantine scolaire et que l'objectif est de pouvoir louer prochainement la salle Bienassis à cet effet. Il précise les travaux qui sont prévus et qu'il est notamment prévu de récupérer le matériel de la petite cuisine de la salle polyvalente pour le réinstaller dans les nouveaux locaux.  
Il dit que la récupération des modules déjà en place est effectivement un peu plus coûteuse mais plus écologique.

L. GERMAIN fait remarquer que le coût total de cette salle (700 000€) uniquement composée de préfabriqués est très important comparé à d'autres salles du secteur.

C. CHENARD dit qu'on ne peut pas comparer les prix avec une rénovation de bâti existant.

S. LASSALLE ajoute que l'extension de salle de Chozeau frôle le million d'€.

J. BRACCO dit qu'un devis pour la création d'une toute nouvelle salle avait été demandé avant d'installer des préfabriqués et que cela représentait alors plus d'1.2 millions. Il rappelle que la création initiale a été subventionnée à plus de +60% et que d'autres subventions ont été accordées pour cet agrandissement.

E. GONCALVES dit que la commune sort financièrement moins que le prix définitif.

J. BRACCO ajoute qu'on n'aurait pas forcément obtenu plus de subventions sur une autre prestation car les taux du Département notamment sont plafonnés en fonction de la « richesse » de la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à,**

**12 VOIX                    POUR**  
**1 VOIX                    CONTRE (L. GERMAIN)**

- **VALIDE** le choix de la C.A.O,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise ALGECO

### DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1

*Rapporteur : J. BRACCO*

### Délibération N° 2024\_21

Au vote du budget primitif 2024 de la Commune, les RAR 2023 n'ont pas été pris en compte ce qui cause un déséquilibre en investissement.

|  |              |
|--|--------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 1 363 455,03 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 1 303 025,03 |

Des ajustements de crédits sont nécessaires pour parfaire l'équilibre budgétaire.

Il convient de procéder à des mouvements de crédits comme suit :

|  | MONTANTS   |
|--|------------|
| <b>INVESTISSEMENT DÉPENSES</b>                         |            |
| 21 – Immobilisations corporelles<br><i>Article 212</i> | - 30 430 € |
| 23 – Immobilisations en cours<br><i>Article 231</i>    | - 30 000 € |

J. BRACCO précise qu'il préfère diminuer les dépenses pour rester sur les montants votés au Conseil municipal d'approbation du budget primitif.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** ces mouvements de crédits ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**EMPLOIS D'ÉTÉ – Complément**

*Rapporteur : J. BRACCO*

**Délibération N° 2024\_22**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un poste à l'opération « Emplois d'été » reconduite par décision du Conseil municipal du 14.03.2024.

Cette personne, tirée au sort parmi les candidatures reçues, sera recrutée en qualité d'agent auxiliaire au service administratif, et encadrée par le personnel permanent, à raison de 20 h par semaine. Elle interviendra pour la création d'une base de données sur les archives des permis de construire accordés. *Conformément à la réglementation, elle sera rémunérée sur la base du SMIC si elle a plus de 18 ans ; 80% du SMIC pour un jeune de moins de 17 ans et 90% pour un jeune de 17 à 18 ans.*

Il était déjà proposé de recruter quatre jeunes sur une durée de deux semaines chacun, au mois de juillet et d'août. Les postes seront attribués par tirage au sort.

Ainsi un **cinquième poste** sera ouvert, sur la période à laquelle le jeune aura candidaté (*pour rappel, soit du 01/07/2024 au 12/07/2024 ou du 29/07/2024 au 09/08/2024*).

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **VALIDE** cette proposition
- **CHARGE** le Maire d'établir les contrats de travail correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

- J. BRACCO

**Affouage**

M. le Maire adresse ses remerciements à l'équipe qui a suivi la campagne d'affouage, il n'y a eu que des bons retours. Plus de bois que prévu a pu être débité, l'opération est appelée à être renouvelée.

L. GERMAIN dit que chaque participant a fait un travail propre.

JM. VALLOUIS dit que la 2<sup>ème</sup> campagne devrait être facilitée car maintenant les parcelles sont bien délimitées.

L. GERMAIN précise que les participants ont récoltés 25 stères chacun en moyenne contre 10 indiquées.

J. BRACCO fait remarquer qu'il n'y a eu aucun incident.

P. POULET précise qu'il y en a encore quelques-uns qui n'ont pas tout évacué mais ils n'ont pas été gâtés par les conditions météo.

J. BRACCO dit qu'au 2<sup>e</sup> tour il faudra prévoir d'exclure ceux qui ont déjà été tirés au sort.

JM. VALLOUIS demande si, vu les quantités, il faut maintenir l'affouage à titre gracieux ?

> P. POULET répond qu'il serait dommage de changer les règles en cours.

L. GERMAIN ajoute que le nettoyage de la zone par une entreprise aurait coûté 40 000 € à la commune.

S. LASSALLE dit que c'est un échange de bons procédés.

J. BRACCO dit qu'il faudra prévoir de ne pas couper tous les arbres des parcelles restantes.

P. POULET répond qu'ils iront en marquer certains.

D. DEFRANCE demande s'il est prévu de replanter ensuite ?

> J. BRACCO répond que cela va repousser tout seul,

L. GERMAIN précise que ce n'est pas un espace boisé suivi par l'ONF donc pas d'obligation mais que cela va repousser en taillis.

J. BRACCO renvoi à un Conseil municipal de rentrée pour l'ouverture de la prochaine campagne.

**Tableau des élections**

Inscriptions en séance pour l'organisation des élections européennes.

**CCBD**

Demands des subventions à déposer : déménagement périscolaire déjà évoqué en Conseil + agrandissement Cantine pour accueillir les maternelles à la place de l'actuelle passerelle. Cela permettra aussi d'augmenter la capacité d'accueil en primaire et de passer doucement vers l'idée du self.

Réunion inondations Reluisant prévue autour du 10/06

**RH**

Recrutement temps partiel comptabilité pourvu

Travail sur mise à jour des dossiers cimetière toujours en cours et avance bien

**Divers**

Réunion à Saint-Romain-de-Jalonnas sur la mise en œuvre des 2 nouveaux EPR : Villemoirieu fait partie des communes de proximité qui devront accueillir en logements les emplois que cela va drainer – beaucoup de logements vont être à créer, les documents d'urbanisme vont devoir s'y conformer... Il va y avoir un déblocage sur les 10 communes de proximité concernées de l'espace pour la construction.

## Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 17/05/2024

*Discussions sur quels besoins, quelle composition de famille, combien de temps... Certains chiffres ont été donné par EDF.*

P. POULET demande si les projets EPR peuvent faire accélérer le tram-train ?

> J. BRACCO répond que le début des travaux pour les EPR est prévu pour 2025 et le tram-train normalement pour 2030. Pont et barrage à échéance 2033.

L. CHIOETTO dit qu'en plus de prévoir que des terrains deviennent constructibles, il faudra surtout faire attention à ce que tous les réseaux soient présents (voirie, eaux...).

J. BRACCO dit qu'il faudra être vigilant sur quels terrains vont devenir constructibles et qu'il faudra faire attention à être représentés dans toutes les instances de décision et notamment s'agissant des discussions qui vont revenir autour du PLUi qui pourrait prendre la mise sur les PLU. Tout cela se jouera à l'horizon du prochain mandat.

P. POULET craint un risque de retour en arrière car cela va sans doute créer des problèmes quant à la proximité des habitations entre-elles.

J. BRACCO dit privilégier l'aménagement de Beptenoud et de la pointe de la Reynière.

- J. VARCELICE                    **CCAS**

Repas du CCAS : 92 bénéficiaires + 7 membres. Tous très contents de la journée, le repas a été très agréable.

Fête des mères : demande d'aide à la mise en place dès 18h00.

- P. POULET demande où en est le bureau d'études ALTEREO

J. BRACCO répond que l'étude bien avancée, il est prévu une réunion publique de présentation des résultats à la rentrée.

Étude en cours notamment concernant des solutions de stockage des eaux.

Les travaux que vont lancer la CCBD n'apportent qu'une réponse partielle car il faudra que les particuliers fassent les travaux pour imperméabiliser ce qui leur revient, après le compteur et il est fort probable que tous ne le fassent pas (terrasse à casser ou autre) ce qui n'apportera malheureusement aucune solution au problème.

J. BRACCO rappelle qu'au Château le réseau a été étanchéifié mais que les habitants n'ont pas refait les réseaux ensuite, les problèmes sont certes moins importants mais persistent.

La séance est levée à 20h46